

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2022

Application agréée E-legalite.com

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE 004-250401072-20221208-DEL22_12_CS
DE HAUTE PROVENCESYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
08/12/2022
FORMATION PLENIERE**L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre,**

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Bauduen à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	37 + 13	50
Total des voix : 119		

Date de convocation
25/11/2022

Etaient présents :**26 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :**

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Arlette ARNOUX-RAVEL (Allemagne en Provence) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Marie-Christine TERRASSON (Aups) ; Corine PELLOQUIN (Bauduen) ; Amélie ROUVIER (Brenon) ; Nina JONKER (Castellane) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Raymonde CARLETTI (La Martre) ; Muriel GILLET (La Verdière) ; Danièle MAGRI (Le Bourguet) ; Pierre TAMBOURIN (Moissac Bellevue) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Gérard LAGARDE (Riez) ; Nathalie BACQUART (Rougon) ; Patrick ROY (Roumoules) ; Jean-Marc BERARD (Sillans la cascade) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Annick GAUTIER (St Jurs) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Bernard MAGNAN (Valensole).

4 représentants des communes ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) :

Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Olivier MERABET (Châteaudouble) ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) ; Francette ANDRIEU (Seillans)

1 représentant du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (8 voix) : Claude BONDIL**1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (16 voix) :** Jean-Charles BORGHINI**5 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :**

Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; Gilles MEGIS et Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Ont donné pouvoir :

6 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Armand FERRANDO (La Palud sur Verdon) à Amélie ROUVIER ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) à Jean-Marie PAUTRAT ; Aurélia CARTON (Blieux) à Romain COLIN ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Bernard CLAP ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) à Bernard MAGNAN ; Nans BELLIN (Châteauvieux) à Claude GUERIN ;

3 représentants des communes porteurs de 1 voix chacun : Bruno BICHON (Thorame-Basse) à Jacques ESPITALIER ; Didier DUPENDANT (Vérignon) à Corinne PELLOQUIN ; Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Arlette RUIZ

3 représentants des EPCI porteurs de 1 voix chacun : Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) à Jean MAZZOLI ; Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Bernard DE BOISGELIN (Communauté de communes Provence Verdon) à Gilles MEGIS

1 représentante du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur porteuse de 16 voix : Sophie VAGINAY-RICOURT à Jean-Charles BORGHINI

BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON**OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie sur la fin de l'exercice 2022 et début 2023 sur le budget principal du syndicat

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie.

Le Président expose la proposition du Crédit Agricole qui suit :

... / ...

... / ...

- Montant de la ligne de trésorerie : **400 000 €**
- Durée : **12 mois**
- Taux : Euribor 3 Mois Moyenné du mois m-1 + marge de 0,7 %
- Calcul des intérêts : Dernier Euribor 3 mois moyenné connu (octobre 2022) = 1.422 %, soit un taux facturé de 2,122 % pour une utilisation de la ligne de trésorerie au mois de décembre 2022 (index flooré à 0).
- Facturation de l'utilisation : Trimestrielle en fonction de l'utilisation
- Commission d'engagement : 0,15 % du plafond soit 600 €
- Commission de non-utilisation : néant
- Commission de mouvement : néant
- Montant minimum d'un tirage : 50 000 €
- Frais de dossier ou parts sociales : néant
- Mise à disposition des fonds : Par Virement Gros Montant (VGM) à partir de 50 000 € : valeur j si appel de fonds avant 9 H 00 (jour ouvré)
- Remboursement anticipé : Possible à tout moment sans pénalité avec reconstitution du plafond

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 1 abstention (commune de Seillans porteuse d'1 voix), les membres du comité syndical :

- Décident de solliciter l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 400 000 € auprès du Crédit Agricole dans les conditions ci-dessus exposées,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette affaire.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le _____
et publication ou notification du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le _____ Le Président :

Bernard CLAP

NATUREL

REGIONAL DU

VERDON